

A.S.A de SAINT PIERRE DE MONS
Mairie
33210 SAINT PIERRE DE MONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09 Juin 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représenté	1
Absent	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Pierre de Mons s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Monsieur Patrick LUSSAC

Dûment convoqué le 1^{er} Juin 2026

Présents : M. HERREYRE Michel, M. LABREZE Jérôme, M. LUSSAC Patrick, titulaires, M. ULBRICH Jean-Luc, suppléant.

Absent excusé : M. DULEAU Guillaume (pouvoir donné à M. ULBRICH Jean-Luc), titulaire.

M LABREZE Jérôme est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_11

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Président rappelle que le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif (C.A.) et au compte de gestion (C.D.G.).

Le C.F.U. a pour objectif de :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation du C.F.U. pour l'année 2025 du budget principal de l'A.S.A. de Saint Pierre de Mons ;

Vu le C.F.U. 2025 du budget principal de l'A.S.A. de Saint Pierre de Mons ;

Considérant que le C.F.U. se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le C.F.U. met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'A.S.A., en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le C.F.U. est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le Comité syndical élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres du Comité syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le Comité syndical a siégé sous la présidence de M. Jérôme Labrèze, vice-président ;

Jérôme Labrèze, vice-président, présente le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de l'A.S.A de Saint Pierre de Mons, lequel peut se résumer ainsi :

ASA DE SAINT PIERRE DE MONS (M57) - ST PIERRE DE MONS 86300 - CFU - 2025				
I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES				I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE				B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	66 362,31	102 935,08	169 297,39
	Recettes réalisées (1)	9 892,23	101 715,81	111 608,04
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	66 362,31	102 935,08	169 297,39
	Dépenses réalisées (1)	27 185,83	25 255,78	52 441,61
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-17 293,60	76 460,03	59 166,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-17 293,60	76 460,03	59 166,43
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	-17 293,60	76 460,03	59 166,43

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations nelles et les opérations d'ordre

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture de 76 460,03 €.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de 17 293,60 €.

Le résultat comptable au 31/12/2025 indique un résultat de clôture (excédent) de 59 166,43 €.

Monsieur le Président s'étant retiré de la salle au moment du vote,

Le Comité syndical après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], DECIDE :

- **D'APPROUVER** le CFU 2025 du budget de l'ASA de Saint Pierre de Mons tel qu'il est présenté à l'assemblée
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
M. LABREZE Jérôme

Le Président,
Mr LUSSAC Patrick



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le



ID : 033-943547158-20260609-CFU_ASA_2025-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09 Juin 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représenté	1
Absent	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Pierre de Mons s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Monsieur Patrick LUSSAC

Dûment convoqué le 1^{er} Juin 2026

Présents : M. HERREYRE Michel, M. LABREZE Jérôme, M. LUSSAC Patrick, titulaires, M. ULBRICH Jean-Luc, suppléant.

Absent excusé : M. DULEAU Guillaume (pouvoir donné à M. ULBRICH Jean-Luc), titulaire.

M LABREZE Jérôme est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_12**Objet : affectation des résultats 2025 sur le BP 2026**

Monsieur le Président rappelle que le vote du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes de l'A.S.A.. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La M57 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Monsieur le Président rappelle qu'après avoir adopté le C.F.U. du budget de l'A.S.A. 2025, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de cet exercice.

➤ **Constatant que le C.F.U. du budget fait apparaître :**

1. FONCTIONNEMENT : R.002 - Excédent N-1 : 0,00
Excédent N : 76 460,03
Excédent cumulé : 76 460,03

2. INVESTISSEMENT : D.001 - Déficit N-1 : 0,00
Déficit N : 17 293,60
Déficit cumulé : 17 293,60

3. R.A.R : R.A.R. Dépenses : 0,00
R.A.R. Recettes : 0,00

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **17 293,60**

➤ Il convient de procéder à l'affectation suivante :

Investissement

R. 1068 - affect. résultats : 17 293,35

Fonctionnement

R. 002 - excédent reporté : 59 166,43

Sur proposition du Président, le Comité syndical après avoir délibéré et à l'unanimité,
[Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], DECIDE :

- **D'ADOPTER** définitivement l'affectation des résultats 2025 au Budget 2026 de l'ASA comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
M. LABREZE Jérôme



Le Président,
Mr LUSSAC Patrick



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

A.S.A de SAINT PIERRE DE MONS
Mairie
33210 SAINT PIERRE DE MONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09 Juin 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représenté	1
Absent	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Pierre de Mons s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Monsieur Patrick LUSSAC

Dûment convoqué le 1^{er} Juin 2026

Présents : M. HERREYRE Michel, M. LABREZE Jérôme, M. LUSSAC Patrick, titulaires, M. ULBRICH Jean-Luc, suppléant.

Absent excusé : M. DULEAU Guillaume (pouvoir donné à M. ULBRICH Jean-Luc), titulaire.

M LABREZE Jérôme est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_13

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

M. le Président présente au comité syndical présente le projet de contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026 soit un montant de 1 029,00€ HT.

Considérant que l'A.S.A. ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Comité syndical après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], DECIDE :

- **D'APPROUVER** le contrat de service proposé par l'ADHA 24
- **DE DONNER** pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
M. LABREZE Jérôme



Le Président,
Mr LUSSAC Patrick



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

A.S.A de SAINT PIERRE DE MONS
Mairie
33210 SAINT PIERRE DE MONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 09 Juin 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représenté	1
Absent	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Pierre de Mons s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Monsieur Patrick LUSSAC

Dûment convoqué le 1^{er} Juin 2026

Présents : M. HERREYRE Michel, M. LABREZE Jérôme, M. LUSSAC Patrick, titulaires, M. ULBRICH Jean-Luc, suppléant.

Absent excusé : M. DULEAU Guillaume (pouvoir donné à M. ULBRICH Jean-Luc), titulaire.

M LABREZE Jérôme est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_14

Objet : Validation de la liste des souscriptions

Suite à l'assemblée générale des propriétaires du 26 mai dernier, des demandes d'agréations et de retraits ont été validées.

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical de l'Association les demandes d'agrégation et de résiliation à prendre en compte afin de mettre à jour la liste des souscriptions permettant d'établir le rôle des redevances.

Considérant qu'il y lieu, en conséquence, de modifier la délibération 2026_S_06 du 19 Février 2026 ;

Le comité syndical après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

- **D'ABROGER** la délibération n° 2026_S_06 du 19 février 2026 et de la remplacer par la présente délibération,
- **D'APPROUVER** la liste des résiliations citées ci-dessous

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		UA	UD
M DESCAMPS	JEAN PIERRE	M DESCAMPS	JEAN PIERRE		1
Mme GARBAY	FRANCOISE	M GARBAY	BENOIT		1
MME DANAY	BERNADETTE	MME DANAY	BERNADETTE		1
MME GANS	JOSIANE	MME GANS	LEA		1
MME DUBOURG	ANNE MARIE	MME DUBOURG	ANNE MARIE		1

- **D'APPROUVER** la liste des souscriptions suivantes permettant d'établir le rôle des redevances 2026 :

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		UA	UD
Association	Les jardins familiaux de Langon	COMMUNE	DE LANGON	1	
COMMUNE	DE SAINT PIERRE DE MONS	COMMUNE		1	

LOCATAIRE		PROPRIETAIRES			
M. MORGADO-ARSENIO	ARMANDO		DE SA		
EARL LUSSAC ET FILS		M DELOUBES	CLAUDE	54,00	
		M LEGLISE JEAN	GILBERT		
		M LUSSAC	PATRICK		
		M SOURGET	ALAIN		
		MME BIGNOLLES	MARTINE MARIE ELISABETH		
		MME HARTE	ANNIE		
		MME HARTE	CECILE		
		MME PEYRE	ANNIE		
		MME VIDAL	MARIE JOSETTE		
		MME SEVENET	MARIE-CHRISTINE		
GFA	GFADE MAGENCE	GFA	MAGNENCE		1
GFA	CHATEAU LA ROSE SARRON	GFA	CHATEAU LA ROSE SARRON		1
Mme LABROUCHE	MARIE ANDREE	M LABROUCHE	BERNARD		1
M ARROUAYS	PIERRE MICHEL	M ARROUAYS	PIERRE MICHEL		1
		M ARROUAYS	WILFRIED		
M AUBRIC	JEAN-PAUL	M AUBRIC	JEAN-PAUL		1
M BARIS	PHILIPPE	M BARIS	PHILIPPE		1
M BELLOC	BENOIT	M BELLOC	BENOIT	1,5	
M BERTRANDE LAURENT	DOMINIQUE	M BERTRANDE LAURENT	DOMINIQUE		1
MME BOUXAGUET	NICOLE	M BOUXAGUET	ALAIN JEAN-LOUIS MARCEL		1
		MME BOUXAGUET	NICOLE		
M CASTAINGT	CLAUDE	M CASTAINGT	CLAUDE		1
M CAZENAVES	JEAN ROBERT	M CAZENAVES	JEAN ROBERT		1
M CLEMENT	PIERRE RAYMOND	M CLEMENT	PIERRE RAYMOND		1
M COUGOUILLES	PATRICK	M COUGOUILLES	PATRICK		1
M DACHEUX	FREDERIC	M DACHEUX	FREDERIC		1
Mme DARNAUZAN	CHRISTIANE	M DARNAUZAN	BRUNO		1
M DE PONTAC	ROMAN ARTHUR MARIE EMMANUEL	M DE PONTAC	ROMAN ARTHUR MARIE EMMANUEL		1
M DEHOUCK	GREGORY ALFRED EUGENE	M DEHOUCK	GREGORY ALFRED EUGENE		1
M DESAIX	ARNAUD EMMANUEL	M DESAIX	ARNAUD EMMANUEL		1
Mme DUBROCA	SYLVIE	M DUBROCA	FABRICE		1
		M DUBROCA	PHILIPPE		
M DUPUIS	BERNARD CHRISTIAN MARIE	M DUPUIS	BERNARD CHRISTIAN MARIE		1
M FONQUERNIE	JEROME PIERRE DANIEL	M FONQUERNIE	JEROME PIERRE DANIEL		1
M GANCE	STEPHANE GUY	M GANCE	STEPHANE GUY		1
Mme GARBAY	YVETTE	M GARBAY	BRUNO		1
M GONZALES	CHRISTIAN	M GONZALES	CHRISTIAN		1

LOCATAIRE		PROPRIETAIRES			
M KHENOUSSI	MOURAD	M KHENOUSSI	MOURAD		1
M LABAYLE	PASCAL	M LABAYLE	PASCAL		1
Mme LABAYLE	FRANCOISE	M LABAYLE	YVES RENE PATRICK		2
EARL LABREZE ET FLIS		M LABREZE	CHRISTIAN	13,10	
M LAFFITTE	DENIS	M LAFFITTE	DENIS		1
M LAMARQUE	PATRICK	M LAMARQUE	PATRICK		1
M LEGLISE	JEAN GILBERT	M LEGLISE	JEAN GILBERT	1	
M LESTRADE	GILLES	M LESTRADE	GILLES		1
M MARTINEAU	PIERRE OLIVIER JEAN	M MARTINEAU	PIERRE OLIVIER JEAN		1
M MONGES	JEAN-LUC PASCAL	M MONGES	JEAN-LUC PASCAL		1
M MORAN	José	M MORAN	José		
M PUTCRABEY	PHILIPPE	M PUTCRABEY	PHILIPPE		1
M RAGON	PIERRE	M RAGON	PIERRE		1
M RENON	JACQUIE	M RENON	JACQUIE		1
M ROQUE et MME LABAYLE	ANTONIO ET Violaine	M ROQUE et MME LABAYLE	ANTONIO ET Violaine		1
M ROUX	JACQUES	M ROUX	JACQUES		1
M. SOURGET	ALAIN	M. SOURGET	ALAIN		1
M SOURGET	JEAN	M SOURGET	JEAN		1
M TACH	FREDERIC	M TACH	FREDERIC		1
M TRESSE	DIDIER FRANCOIS RENE EMILE	M TRESSE	DIDIER FRANCOIS RENE EMILE		1
M ULBRICH	JEAN-LUC LUCIEN EMILE	M ULBRICH	JEAN-LUC LUCIEN EMILE		1
M VALADOLID	BERNARD	M VALADOLID	BERNARD		1
MME CAZENAVE	MARIE-JOSEPHE	MME CAZENAVE	MARIE-JOSEPHE		1
MME FANTIN	DORIA	MME FANTIN	DORIA		1
MME FOURTON	LUCETTE JEANNINE	MME FOURTON	LUCETTE JEANNINE		1
MME LABROUSSE	MARIE THERESE	MME LABROUSSE	MARIE THERESE		1
MME HAZERA	MARIE PIERRE	MME HAZERA	MARIE PIERRE		1
MME MILLAC	ISABELLE	MME MILLAC	ISABELLE		1
MME PASQUIER BERNACHOT	BEATRICE	MME PASQUIER BERNACHOT	BEATRICE		1
MME STEFANI	MARIE LOUISE	MME STEFANI	MARIE LOUISE		1
SCEA	CHATEAU CAZEBONNE	SCEA	CHATEAU CAZEBONNE	1,53	
SCEA	DULEAU	M SEVENET JACQUES	MARIE JEAN-PIERRE	10,59	
SCI	BLACKSTARS	SCI	BLACKSTARS		1
SCI	DE TEMBOY	SCI	DE TEMBOY		1
SCI	LA PETITE PIGNADA	SCI	LA PETITE PIGNADA		1
TACH	Bernard	MME BOYER	FABIENNE		1
M. ALFONSIN	SERGIO	M. ALFONSIN	SERGIO		1
MME BREDAS	NICOLE	MME BREDAS	NICOLE		1
M. LAFLEUR	MARTIN	M. LAFLEUR	MARTIN		1
M. LARTIGUE	MICHEL	MME HARTE			1
MME MAMOUNI	FRANCOISE	MME MAMOUNI	FRANCOISE		1

LOCATAIRE		PROPRIET			
M. MARSAN	BERNARD	M. MARSAN			
M. GUILLAUME	JEAN-LOUIS	M. GUILLAUME	JEAN-LOUIS		
M. FERREIRA DA SILVA	FERNANDO JOSE	M. FERREIRA DA SILVA	FERNANDO JOSE		1

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 033-943547158-20260609-D2026S14-DE

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
M. LABREZE Jérôme

Le Président,
Mr LUSSAC Patrick

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

A.S.A de SAINT PIERRE DE MONS
Mairie
33210 SAINT PIERRE DE MONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09 Juin 2026 à 14h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représenté	1
Absent	1

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint Pierre de Mons s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Monsieur Patrick LUSSAC

Dûment convoqué le 1^{er} Juin 2026

Présents : M. HERREYRE Michel, M. LABREZE Jérôme, M. LUSSAC Patrick, titulaires, M. ULBRICH Jean-Luc, suppléant.

Absent excusé : M. DULEAU Guillaume (pouvoir donné à M. ULBRICH Jean-Luc), titulaire.

M LABREZE Jérôme est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_15

Objet : Projet de modernisation du réseau d'irrigation – Appel à projets DRAAF Nouvelle Aquitaine

Monsieur le Président rappelle que les travaux de modernisation des stations de pompage sont en cours de réalisation.

Le conseil syndical, examine l'opportunité de déposer un dossier d'aide auprès du Ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan d'aide « Fonds hydraulique agricole 2026 ». Dans le cadre de ce projet, l'ASA peut demander une aide financière pour réaliser des travaux de modernisation sur les canalisations du réseau hydraulique d'irrigation. Le taux d'aide est de 70 %.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir ainsi :

- Montant des dépenses éligibles : 185 000,00€ HT
- Financement :
 - o Subventions Ministère de l'Agriculture : 129 500,00€
 - o Autofinancement : 55 500,00€

Le comité syndical, après en avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

- **DE DEPOSER** une demande d'aide, auprès du Ministère de l'Agriculture, sur l'Appel à projets « Fonds hydraulique agricole 2026 – volet investissement matériel pour la réalisation des travaux sur le réseau hydraulique pour un montant maximum de 185 000,00€ HT,
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant des dépenses éligibles : 185 000,00€ HT
 - Financement :
 - o Subventions Ministère de l'Agriculture : 129 500,00€
 - o Autofinancement : 55 500,00€

- **DONNE POUVOIR** au Président pour signer tous les documents se rapportant à cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
M. LABREZE Jérôme



Le Président,
Mr LUSSAC Patrick



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE SAINT PIERRE DE MONS

Liste d'émargement du comité syndical

Comité syndical du mardi 09 Juin 2026 à 14h00

Noms Prénoms	Fonction	Pouvoir	signature
M. LUSSAC Patrick 2007 Route de la Magine 33210 SAINT PIERRE DE MONS	Président		
M. LABREZE Jérôme 767 Route du Gampe 33210 SAINT PIERRE DE MONS	Vice-Président		
M. DULEAU Guillaume 1 La Mongie 33124 BRANNENS	Membre	donné à M. ULBRICH.	
M. HERREYRE Michel 50 Route de Sarrot 33210 SAINT PIERRE DE MONS	Membre		
M. LEGLISE Mathieu Représentant la commune de St Pierre de Mons 32 Chemin du Petit Beuve 33210 SAINT PIERRE DE MONS	Suppléant		
M. ULBRICH Jean-Luc 59 Impasse Laulana 33210 SAINT PIERRE DE MONS	Suppléant		